

12 MAI 2025

COURRIER ARRIVÉ

--REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

ARRÊTES DU CONSEIL MUNICIPAL

LA CHAPELLE-RAMBAUD

DE LA COMMUNE DE :

Nombre de Conseillers :

En exercice : 8

Présents : 6

Qui ont pris part à la délibération : 7

Date de la Convocation : 25-04-2025

SEANCE du 29 avril 2025

**OBJET : Réduction du nombre d'adjoints suite à une
démission**

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur BACH Matthieu, Maire

Présents : M. BACH Matthieu

Mme LONATI Chantal

M. AUVRÉ Marcel

Mme DUMONT-DAYOT Emilie

M. LAMOUILLE Charles

M. MARMOUX Frédéric

Excusé : M. BRODIN Antoine donne pouvoir à M. MARMOUX Frédéric, M. DOMPMARTIN Damien

Mme LONATI Chantal été nommée secrétaire de séance.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. KOUTCHOUK Jean-Pierre, deuxième adjoint, a présenté sa démission le 31 mars 2025. Celle-ci a été acceptée par le Préfet à compter du 10 avril 2025.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-7-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut décider de ne pas procéder à l'élection d'un nouvel adjoint et de réduire le nombre d'adjoints au Maire.

Par ailleurs, il est proposé de modifier l'ordre de classement des adjoints restants, et de nommer Mme LONATI Chantal, 3e adjointe, en qualité de 2^e adjointe.

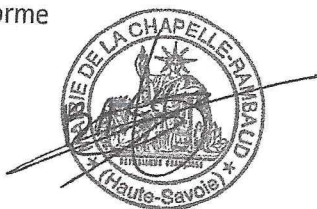
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas procéder à l'élection d'un nouvel adjoint et de fixer le nombre d'adjoints au Maire à deux ;
- Décide que Mme LONATI Chantal occupera désormais les fonctions de 2^e adjointe au Maire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,



Acte rendu exécutoire,
après dépôt en S/Préfecture
et après notification.